

Image not found or type unknown



Vice caché sur une maison avec pans de bois

Par **MARTIN**, le **19/05/2010** à **19:39**

Bonjour, nous avons acheté une maison en 1993, le crépi de cette maison a été effectué en 1983 par l'ancien propriétaire, en novembre 2008 nous avons eu l'intention de refaire cette façade, une entreprise s'est déplacée pour effectuer le décrépiage et surprise nous avons trouvé tous les pans de bois intérieurs pourris, mur à refaire à neuf à l'ancienne en accord avec les Batiments de France, les travaux sont actuellement arrêtés et les murs sont baches depuis novembre 2008. Pouvons-nous porter plainte contre le vendeur pour vices cachés, nous avons l'intention de faire constater l'état du mur par un expert en technique du bâtiment et aussi par un huissier. ce chantier représente une facture de 50.000 euros. merci de votre réponse, cordialement.